



Synthèse des observations du public

Projet de décret transposant la directive 2013/569/UE relative aux piles et accumulateurs

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 9 décembre au 27 décembre 2013, inclus, 6 observations ont été déposées.

Sur les six avis reçus, deux sont hors sujet, trois avis sont favorables et un commentaire a abouti à une modification de forme et à la marge, de l'arrêté relatif à la procédure d'enregistrement et de déclaration au registre national pour les piles et accumulateurs prévu à l'article R. 543-132 du code l'environnement.